



# Charte de la relève artistique

Pour mieux orienter les interventions dédiées à la relève artistique en Montérégie

## Préambule

Depuis 2005, Culture Montérégie s'intéresse à la relève artistique et a réalisé plusieurs actions afin de l'intégrer pleinement à son offre de services. Aussi, Culture Montérégie a travaillé en étroite collaboration, au cours des dernières années, avec les intervenants territoriaux dans le développement lié à la relève artistique sur tout le territoire de la Montérégie, notamment avec les Conférences régionales des élus (CRÉ) et les Forums jeunesse. Plus particulièrement, la réalisation de mandats spécifiques dans la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et dans l'agglomération de Longueuil a donné naissance à un portrait et diagnostic de même qu'à un guide pratique à l'intention de la relève propres à chacun des deux territoires.

Devant la complexité de définir clairement ce qui est entendu par « relève artistique », il devenait opportun d'élaborer une charte énonçant des principes pouvant guider tous ceux intéressés par l'intégration et l'avancement de cette relève.

## Une définition uniformisée de la relève

Cette démarche s'inscrit en continuité du Portrait de la relève artistique montréalaise, réalisé en 2006 par Culture Montréal. Ce projet de charte vise le partage d'une vision de ce qu'est la relève artistique professionnelle en adoptant, entre autres, une définition uniformisée. À l'heure actuelle, il n'existe toujours pas de telle définition de la relève artistique utilisée par les institutions publiques ou culturelles, ni de statistiques officielles portant sur ce groupe d'artistes.

Plusieurs initiatives destinées à la relève artistique sont mises de l'avant, un peu partout au Québec, par diverses instances qui définissent la relève artistique selon des critères propres à leur mission, à leurs programmes ou à leurs projets. Ainsi, on trouve parfois certains critères spécifiques, tels que l'âge ou le nombre d'années de pratique, qui viennent s'ajouter à la définition de base.

Au Québec, deux lois définissent le statut d'artiste professionnel ([Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma](#) et [Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs](#)). L'artiste professionnel est un travailleur autonome dont l'activité artistique est reconnue par le milieu professionnel issu de sa pratique artistique (ses pairs). Cette reconnaissance s'acquiert avec l'accumulation d'expériences de travail soumises à un processus de sélection par les pairs. Ce sont donc les expériences réalisées dans un contexte professionnel, évaluées par les pairs, qui permettent à l'artiste d'acquérir une notoriété et une crédibilité dans son milieu et d'obtenir le statut professionnel.

Ainsi, Culture Montérégie définit la relève artistique professionnelle comme suit :

### **Artiste professionnel de la relève**

L'artiste professionnel de la relève crée ou interprète des œuvres pour son propre compte, possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline et a diffusé ses œuvres au moins une fois en public dans un contexte professionnel.

L'utilisation d'une définition uniformisée de la relève artistique professionnelle est d'autant plus importante qu'il y a souvent confusion entre les définitions de ce qu'est un artiste amateur, en voie de professionnalisation ou de la relève professionnelle (pour faire la distinction entre chacun de ces termes, il est possible de se référer à [ce document PDF](#)).

### **La professionnalisation des artistes de la relève**

Considérant le nombre limité de lieux reconnus professionnellement par les instances gouvernementales dans le secteur des arts et des lettres dans la région, les activités réalisées dans un « contexte reconnu par les pairs (artistes établis) » prennent tout leur sens et sont essentielles à la démarche de professionnalisation des artistes de la relève.

On parle de contexte professionnel reconnu par les pairs lorsque des artistes, ayant déjà obtenu leur statut professionnel par l'exercice de leur profession artistique, sont en mesure de valider, par leurs expériences et leur expertise, la démarche ou le travail artistique accompli par un autre artiste.

### **Les principes**

Afin de favoriser l'expression d'une vision commune de ce qu'est la relève artistique en Montérégie, les principes suivants devraient guider les actions dédiées à la professionnalisation de la relève artistique :

- La reconnaissance et la différenciation des divers statuts de l'artiste selon sa pratique artistique active : amateur, en voie de professionnalisation, de la relève professionnelle.
- La reconnaissance de l'apport des artistes professionnels et de l'importance de la professionnalisation.
- La rétention des artistes professionnels de la relève sur le territoire est essentielle à la vitalité artistique et culturelle de la région et à l'affirmation d'un sentiment d'appartenance.
- Les artistes de la relève doivent faire partie intégrante de la vie artistique et culturelle de la Montérégie. Pour ce faire, ceux-ci ont besoin d'un encadrement stimulant leur permettant d'atteindre la dimension professionnelle : cachet adéquat, reconnaissance de leurs pairs, réseautage et partage de savoir-faire, respect de leur démarche artistique.